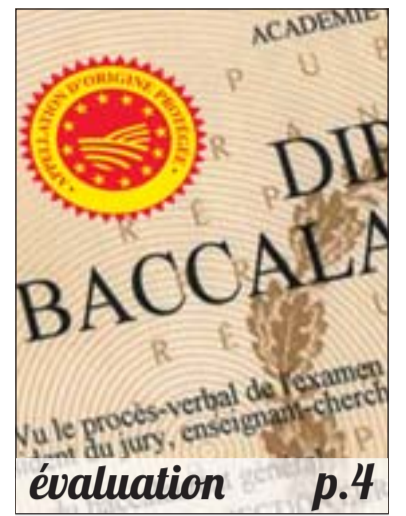




postes p.3

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



évaluation p.4

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 812 du 25 septembre 2021



L'édito

Trébuchant et dissonant

2 000 euros minimum pour tous les enseignants en mai 2022 ! Quand Gabriel Attal parle revalorisation sur une chaîne d'info en continu, il n'y va pas par quatre chemins. On a sans doute trouvé la perle rare, la seule personne qui croit encore à la revalorisation « historique » promise par Jean-Michel Blanquer. En réalité, et comme il le reconnaîtra plus tard, le porte-parole du gouvernement s'est pris les pieds dans le tapis, mélangeant allègrement les chiffres lancés depuis des mois à la cantonade par Jean-Michel Blanquer pour faire croire qu'il est le ministre de la revalorisation. 2 000 euros minimum mais à l'horizon 2024 (enfin peut-être), dans un prochain quinquennat dont nul ne peut dire à cette heure à quoi il ressemblera et sans jamais graver cette promesse dans le marbre. En effet, le ministre s'est refusé à acter une loi de programmation pluriannuelle. Evoquée à plusieurs reprises, il l'a jetée aux oubliettes comme tant d'autres annonces. 2000 euros en début de carrière pour restaurer l'attractivité de nos métiers, le ministre a beau jeu de le promettre, quand, dans le même temps, il la sape, en détériorant nos conditions de travail et d'exercice de nos métiers, conséquence de ses réformes et de ses 7 490 suppressions d'emplois.



Salaires, moyens, nos métiers méritent mieux que ces faux-semblants. ■

Sophie Vénétitay, secrétaire générale

présidentielle 2022

L'Éducation au programme



Les personnels n'ont pas ménagé leurs efforts pendant la crise sanitaire. Ils ont su s'adapter à toutes les situations, à tous les protocoles, même les plus improvisés. Les revalorisations qu'on leur fait miroiter sont-elles à la hauteur de leur investissement ? Quelles sont les vraies pistes pour améliorer leurs conditions de travail et rendre leurs métiers plus attractifs ?

Expérimentation marseillaise, (sur)enchère sur les salaires... la campagne présidentielle est lancée.

En annonçant à Marseille le lancement d'une expérimentation permettant le recrutement des professeurs des écoles par les directeurs, Emmanuel Macron, président et « en même temps », candidat à sa réélection, a révélé les lignes directrices du projet macroniste pour l'école : dérégulation, remise en cause du statut pour ouvrir la porte à l'arbitraire et l'opacité du recrutement local. Dans la foulée, Anne Hidalgo a lancé sa candidature en annonçant son intention de doubler le salaire des enseignants. Immédiatement, le débat

politique s'est enflammé autour de cette proposition, Jean-Michel Blanquer allant jusqu'à dénoncer la « Foire du Trône de la démagogie ». Parole d'expert sans doute.

Revaloriser sans contreparties

Après un quinquennat d'envoies lyriques autour de la revalorisation « historique » qui ne se sont jamais concrétisées dans les actes, il était temps qu'on parle des salaires dans l'Éducation nationale ! Déclassement salarial, crise du recrutement, tout montre l'urgence de la situation. Mais cette question ne peut être traitée avec légèreté. Les personnels ne sont pas des parts de marché électoral : il faut des chiffres, des perspectives, une analyse des implications de ces mesures pour tous les

personnels. Et alors que quelques commentateurs politiques ont fait glisser le débat sur celui du temps de travail des enseignants, le SNES-FSU a rappelé un principe incontournable : la revalorisation doit se faire sans contreparties.

Quels projets pour 2022 ?

Le SNES-FSU portera la parole des personnels dans la campagne électorale en interpellant les candidats sur leurs projets pour l'Éducation nationale et ses personnels. Salaires, moyens, métiers en collège, en lycée, avenir des Psy-ÉN, rétablissement du paritarisme, c'est maintenant que se dessine le service public d'Éducation de demain. Le SNES-FSU sera au rendez-vous pour que toutes les questions qui sont au cœur du quotidien des per-

sonnels soient, enfin, traitées sérieusement.

Mais l'action syndicale, c'est aussi être avec les personnels, dans les mobilisations. Après le 23 septembre dans l'Éducation nationale, de nouvelles dates sont dans le calendrier des luttes : le 1^{er} octobre pour les retraités, le 5 octobre, avec les salariés du privé pour les salaires, les retraites et l'emploi public, le 19 octobre pour les AESH. Le SNES-FSU organise aussi, dans les établissements, les actions indispensables pour faire respecter nos métiers, à l'image de ce qui se joue pour mettre en échec le projet local d'évaluation, dernier avatar du bac Blanquer, potentiel carcan pour notre liberté pédagogique. Agir résolument pour les droits des personnels et l'avenir du système éducatif : voilà le programme du SNES-FSU ! ■

Sophie Vénétitay

Surenchère démagogique

À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE INTERPRO CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, FA-FP



GRÈVE LE 5 OCTOBRE

Salaires, emplois, conditions de travail, retraites



L'agenda du SNES-FSU

instances

- **Le 27 septembre → CSEE**
Réunion du bureau du Comité syndical européen de l'Éducation à Bruxelles.
- **Le 28 septembre → BN**
Réunion du bureau national du SNES-FSU.
- **Les 12 et 13 octobre → COFN**
Réunion du Comité délibératif fédéral national de la FSU.

audiences et groupes de travail

- **Le 28 septembre → LDG**
Réunion du groupe de travail sur les lignes directrices de gestion sur le mouvement des personnels du second degré.
- **Le 29 septembre → Grenelle de l'Éducation**
Réunion du GT3 : amélioration du service public.
- **Le 30 septembre → Égalité**
Réunion du comité de suivi du plan national d'action pour l'égalité professionnelle femmes-hommes.

■ **Le 30 septembre → Secteurs**
Réunion de rentrée des secteurs Métier, Contenus, Hors de France.

■ **Le 6 octobre → Bac**
Réunion du comité de suivi de la réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique.

■ **Du 6 au 10 octobre → Blois**
Les Rendez-vous de l'histoire à Blois consacré au Travail, stage du SNES-FSU organisé sur place.

■ **Le 7 octobre → DEPP**
Temps échange sur les opérations de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Le 7 octobre → Grenelle de l'Éducation**
Réunion du GT1 Personnalisation.

■ **Le 12 octobre → Grenelle de l'Éducation**
Réunion du GT2 Esprit d'équipe.

■ **Le 13 et 14 octobre → CPE**
Réunion du collectif CPE du SNES-FSU.

■ **Le 14 octobre → COR**
Participation du SNES-FSU au Comité d'orientation des retraites.

stages et colloques

■ **Le 4 octobre → Dépendance**
Stage SNES-FSU sur la cinquième branche de la protection sociale : financement de la perte d'autonomie et dette.

■ **Les 4 et 5 octobre → CSEE (2)**
Conférence finale CSEE sur les écoles inclusives à Bruxelles.

■ **Les 13 et 14 octobre → Protection sociale**
Stage Santé et sécurité au travail sur les évolutions à venir des CHSCT.

■ **Les 14 et 15 octobre → CSEE (3)**
Conférence du CSEE sur la numérisation : défis pour les syndicats enseignants et les employeurs à Bruxelles.

paritarisme

■ **Le 28 septembre → CHSCT**
Réunion du CHSCT du ministère de l'Éducation nationale.

■ **Le 13 octobre → CTMEN**
Réunion du Comité technique du ministère de l'Éducation nationale.

INSPÉ Moins d'étudiants, plus de bazar !

La baisse des effectifs se confirme, même si le ministère veut voir un ralentissement.

« Ralentissement de la baisse des effectifs en INSPÉ en 2020-2021 », titre une note du ministère de l'Enseignement supérieur évoquant l'ensemble des effectifs. Pour les entrants en première année (M1), la baisse est pourtant de 5,7 % à la rentrée 2020 après - 5,3 % en 2019.

Manque d'attractivité

Cette évolution est d'autant plus inquiétante que la cohorte des étudiants entrée en M1 MEEF en 2020 constitue le vivier de deux sessions, 2021 et 2022,

du CAPES, CAPET et concours CPE, puisqu'à partir de 2022, le M2 sera requis pour entrer en stage.

Les difficultés avec lesquelles se débattent les INSPÉ cette année ne leur rendront pas leur attractivité. Ils accueillent en effet dans la même maquette de M2 des promotions aux profils très différents : des fonctionnaires stagiaires (à mi-temps en responsabilité en établissement), des étudiants contractuels-alternants (6 heures par semaine en établissement), des étudiants sans contrat mais en stage d'observation et de pratique accompagnée... « Sans aucun moyen complémentaire, il n'a pas toujours été possible de faire des groupes distincts », explique Muriel Coret, du SNESup-FSU.

La pénurie se poursuit

L'intérêt du ministre pour une formation « plus professionnalisante » est donc un pur affichage puisque les contenus ne s'accordent pas forcément aux profils divers des étudiants. On en vient à demander aux formateurs d'indiquer les heures où les fonctionnaires stagiaires « pourront ne pas venir », sans pouvoir prendre en compte, par ailleurs, les besoins spécifiques des contractuels-alternants, en responsabilité depuis le 1^{er} septembre.

La baisse du nombre d'étudiants en INSPÉ précède la baisse du nombre d'inscrits aux concours qui apportent du « sang neuf » : en recul de près de 20 % depuis 2017 au CAPES externe notamment. À ce rythme, la pénurie d'enseignants ne risque pas de se résorber ! ■

Pierre Claustre



Publicité

NOUS SOMMES AUX CÔTÉS
DE CEUX QUI FONT GRANDIR
LES AUTRES.

-10%

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

GMF 1^{er} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public ; selon une étude Karitar TNS Sofia de mars 2020.

*Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{ère} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.

Sarah,
professeure des écoles.

handicap Bien loin du compte

Avec une part de 3,37 %, le bilan de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'Éducation nationale est encore médiocre.

Chaque administration doit compter au moins 6 % de personnes en situation de handicap (PESH) dans ses effectifs. Afin d'inciter les administrations à tendre vers cet objectif, la loi du 11 février 2005 a créé le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP). Les administrations déclarent chaque année leur taux d'emploi de personnes en situation de handicap. Si ce taux est inférieur à 6 %, elles s'acquittent d'une contribution.

À l'amende !

Le ministère de l'Éducation nationale (MEN) a présenté début septembre aux représentants des personnels, le bilan 2020 de la politique d'inclusion des personnels en situation de handicap et celui-ci est plutôt médiocre. Le MEN atteint en 2020 un taux d'emploi de 3,37 % contre 3,51 en 2019 loin des 6 % (le taux moyen est de 5,61 % dans

la Fonction publique). Cette année est pourtant un tournant car le MEN doit pour la première fois contribuer au FIPHFP alors qu'il en était exempté depuis 2005 ; il devra donc payer 15 M€.

Beaucoup de contractuels

Les causes de ce faible taux sont multiples : le faible recrutement global, le faible nombre de PESH parmi les candidats aux concours, la non-reconnaissance par l'institution et/ou la non-déclaration par les personnels eux-mêmes, les difficultés liées au maintien dans l'emploi pour les agents acquérant un handicap au cours de leur carrière, enfin le nombre important d'agents de catégorie A au MEN. Il est à noter que plus de la moitié des recrutements de PESH sont des agents contractuels donc précaires.

Le SNES-FSU demande que cessent les refus d'aménagement de poste des PESH, il revendique la mise en œuvre réelle du reclassement des personnels avec les moyens associés (allègement de poste, temps partiels compensés...).

Les procédures d'accès à la reconnaissance et aux aides doivent être simplifiées et respectueuses de toutes les situations de handicap. ■

Daniel Le Cam



Le ministère de l'Éducation nationale ne respecte toujours pas ses obligations en matière de politique d'inclusion des personnels en situation de handicap.

postes et moyens À l'étiage, ils creusent encore...

Dans les cortèges des manifestations du 23 septembre, le sujet revenait inlassablement : les effectifs, les effectifs...

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en cette rentrée 2021, 1 883 emplois ont été supprimés alors même que les effectifs augmentent. C'est même une constante depuis le début du quinquennat : depuis 2018, les budgets des gouvernements Macron ont acté la suppression de 7 490 emplois dans l'Éducation, alors que les effectifs augmentaient de 63 662 élèves. 7 490 suppressions d'emplois, c'est l'équivalent de 166 collèges rayés de la carte ! Comment Jean-Michel Blanquer peut-il encore oser parler de priorité à l'Éducation ?

Des élèves ou des sardines ?

Les conséquences sont connues et sont celles que tous les collègues vivent au quotidien : classes surchargées, impossibilité de dédoubler les classes... Le SNES-FSU a donné la parole à la profession et les témoignages sont édifiants : « Les classes de trente élèves se généralisent, ne laissant aucune table libre et aucune place pour les AESH, forcés d'écrire et de prendre les cours des élèves en difficultés sur leurs genoux ».

Le quotidien dans ce collège de l'académie de Lyon est celui de beaucoup de collègues. En collège, les classes à 28 ou 30 élèves sont désormais bien souvent la norme, et faire cours en lycée devant 35 élèves ou plus est devenu quelque chose de tristement habituel. En s'appuyant sur les retours de ses sections d'établisse-



Moyens en berne, casse de l'éducation prioritaire, mépris affiché pour toute une profession : le macronisme a tout d'un sarkozysme.

ment, le SNES-FSU a mis en ligne une carte interactive. Les points noirs et rouges qui ont rapidement recouvert la carte sont autant de signaux d'alerte. Au 17 septembre, 81 % des lycées qui ont répondu sont en forte tension, avec plus de la moitié des classes à trente élèves ou plus. En collège, près de 71 % des établissements sont en forte tension en signalant plus de la moitié des classes à plus de vingt-quatre élèves, l'éducation prioritaire n'étant pas épargnée.

Comme toujours, le ministre assume avec un aplomb qui frise la provocation caractérisée. En lycée, les élèves seraient plus souvent en

« groupes restreints » comme l'affirme le ministre dans un entretien au quotidien *20 minutes* ? Les élèves ont certes plus d'heures de cours en groupe, mais la notion de groupe recouvre des réalités très différentes (spécialités, options, plusieurs classes...).

Aveux ministériels

Les analyses de la DEPP – autrement dit les chiffres du ministère lui-même – montrent que les groupes type dédoublés (15/16 élèves) sont en baisse : 12 % en Seconde et Première générales à la rentrée 2019. En Première, les groupes de trois classes ou plus explosent : + 171 %. Des groupes souvent chargés et qui participent à l'atomisation du groupe classe.

Classes surchargées sans aucune place pour circuler, où il faut parfois pousser les murs pour accueillir tout le monde : c'est cette réalité dont les personnels ont témoigné dans les actions locales (voir ci contre) et dans la grève du 23 septembre.

Face à cette situation inacceptable, le SNES-FSU continue d'exiger une diminution des effectifs dans les classes, condition incontournable pour améliorer les conditions d'enseignement et de travail des personnels et des élèves. Cette revendication est au cœur du plan d'urgence pour l'Éducation porté par le SNES et la FSU, qui sera aussi adressé aux candidats à l'élection présidentielle. ■ Sophie Vénétau

Priorité à... l'austérité

non-titulaires On achève bien les précaires...

Cette rentrée a vu une dégradation inédite des conditions d'emploi pour les non-titulaires.

En juin dernier, plus de 3 500 collègues en CDD, notamment en Île-de-France, ont reçu un mail leur annonçant la non-reconduction de leur contrat. Nos interventions ont permis de réintégrer un tiers des collègues. Mais, à Strasbourg notamment, les caisses sont vides et les recrutements sont stoppés... Ce courrier, que le rectorat de Créteil qualifie de « formalité légale », rend encore plus anxiogène que d'habitude l'attente d'un coup de téléphone annonçant une hypothétique affectation.

C'est là une des conséquences des 1 883 suppressions de postes auxquelles vient s'ajouter le blocage de milliers de supports à temps incomplets réservés pour les 4 640 contractuels alternants attendus. Mais ce dispositif est un échec. En moyenne, seul 40 % de ces supports sont pourvus à ce jour.

Une gestion chaotique

Il en découle une désorganisation catastrophique, aussi bien pour les personnels que pour le système éducatif : absence de réemploi, affectations multiples, temps incomplets imposés, postes vacants. Dans certaines académies, comme à Aix-Marseille, les rectorats ont dû attendre la fin de la première quinzaine de septembre pour quantifier le nombre de postes restant vacants et les répartir entre les TZR et non-titulaires. Partout, les postes réattribués à ces derniers sont un amal-

game de services sur plusieurs établissements – parfois quatre ! – et donc des emplois du temps intenables et des conditions de travail encore plus détériorées...

Tout cela ne fait qu'ajouter de la confusion à l'occasion d'une rentrée où, après deux années marquées par la crise sanitaire, il aurait fallu donner aux établissements les moyens d'accueillir les élèves dans la sérénité, avec des effectifs de classe réduits.

Retour au paritarisme exigé

Cerise sur le gâteau : depuis le confinement, les quelques académies qui étaient encore soucieuses de l'équité et la transparence dans la gestion des collègues, ont mis fin aux commissions d'affectation et de non-renouvellement. Dans ce contexte nouveau, les agents n'ont plus la possibilité de vérifier leur barème d'affectation,

l'évolution des salaires, l'accès au CDI ou au concours interne, ce qui a des conséquences sur le versement des indemnités chômage et la protection sociale.

Le SNES-FSU reste néanmoins présent aux côtés des personnels non titulaires pour les accompagner dans leur relation avec l'administration et faire valoir leurs droits. Il exige le retour à une transparence dans les actes de gestion des rectorats, ainsi qu'un véritable plan de titularisation pour l'ensemble de ces personnels.

Pour l'ensemble des non-titulaires, un seul mot d'ordre : syndiquez-vous pour ne pas rester isolé ! Vos conditions d'emploi vous isolent, le SNES-FSU est là pour vous soutenir. ■

Nadine Krantz et Jocelyne François

à Marseille Électoratisme et démagogie



Guislaine David est cosecrétaire générale du SNUipp-FSU (syndicat du premier degré).

L'US : Quels risques les annonces d'E. Macron représentent-elles ?

Guislaine David : Ces annonces constituent une vraie dérégulation du système, une rupture avec le principe d'égalité républicaine. Des professeurs nommés par les directeurs d'école, c'est du jamais vu. Actuellement, le système de mutation est transparent. Les critères sont justes et connus et permettent une égalité de traitement de tous les agents et des usagers. C'est un paradoxe, parce qu'à Marseille, le clientélisme a fait des ravages. Or, on installe une nouvelle forme de clientélisme. Les directeurs choisiront en fonction de critères opaques. Par ailleurs, le président distingue les professeurs « méritants » des autres. Ce dénigrement est insupportable pour des personnels

engagés et qui souvent ne peuvent pas mener à bien leurs projets faute de moyens. Lors de réunions au ministère, ces annonces ont été nuancées. Les directeurs ne choisiraient pas seuls mais au sein d'une commission de recrutement. Cela ne répond absolument pas aux demandes des collègues marseillais concernant l'insalubrité des locaux et le manque de moyens. C'est une annonce électoratiste et démagogique. De plus, l'appel à projets innovants dans les quartiers les plus pauvres de la ville, s'est fait à la va-vite sans état des lieux. On a fait miroiter aux collègues des moyens financiers très importants. Les équipes n'ont eu que quelques jours pour les élaborer. Cette fébrilité ne sert que la communication du candidat Macron. Imposer des projets rapidement, en constater très vite les effets positifs, forcément positifs. Le primat du local est le principe retenu : projets

et recrutement. Encore un paradoxe : faire sortir de la relégation, en assignant chaque école à un horizon très restreint !

L'US : Le projet de loi sur l'emploi fonctionnel des directeurs de la députée C. Rilhac est-il de nature à renforcer l'esprit d'équipe et à faciliter la gestion des établissements ?

G. D. : Au départ, ce projet de loi n'intéressait pas grand monde. La députée avait été saisie d'une mission sur la suppression des emplois aidés. Ces person-

nels avaient pour mission d'aider les directeurs dans diverses tâches administratives bien trop lourdes. Les annonces d'E. Macron ont remis son projet sur le devant de la scène. Le risque

avec cette loi, nous ne cessons de le dénoncer, était d'établir un lien hiérarchique entre directeurs et enseignants. Mercredi 22 septembre, en commission à l'Assemblée, ce que nous craignons a été entériné. Pour le SNUipp-FSU, il demeure nécessaire d'apporter une aide administrative aux directeurs, accablés par les responsabilités, sous la forme d'emplois statutaires, donc pérennes. Le suicide de C. Renon, il y a deux ans, ne dit que trop cette réalité.

L'US : Quelles mesures préconisez-vous pour améliorer les conditions de travail des professeurs du premier degré et les conditions d'étude des élèves à Marseille et ailleurs ?

G. D. : Il faut renforcer les équipes pluri-professionnelles avec des enseignants spécialisés, en reconstituant les réseaux d'aides mais aussi des Psy-ÉN et des aides administratives. Il faut aussi libérer les directeurs de tâches chronophages, sans autre intérêt que le pilotage des établissements. Ce sont les infrastructures, en général, qui pèchent à Marseille : piscines, équipements sportifs, bâti. C'est un énorme chantier à côté duquel le président est passé. ■

Propos recueillis par Hamda El Khiri



Expérimentation et primat du local, les annonces d'Emmanuel Macron à Marseille (le 2 septembre 2021) pour le premier degré et pour l'École en général ne répondent en rien aux besoins.

projet local d'évaluation Comment sortir du piège ?

Le projet local d'évaluation cherche à donner au contrôle continu l'apparence du bac alors que la boussole de l'examen national a été cassée.

Avec le dernier avatar de la réforme du bac, la charge de l'harmonisation reposerait maintenant sur les enseignants sommés de rétablir une égalité de traitement que les réformes ministérielles détruisent consciencieusement. Parmi les quatre textes publiés au cours de l'été, seuls le décret et l'arrêté sont des textes réglementaires et ils ne portent aucune contrainte pour les personnels en termes de modalités d'évaluation. La note de service est en revanche un outil managérial et politique qui va au-delà des textes réglementaires. En parallèle, le guide de l'inspection générale décline les prescriptions disciplinaires par discipline n'hésitant pas à s'affranchir largement des règles posées par les textes officiels eux-mêmes.

Enseignants sous contrôle

Les prescriptions de l'Inspection et des proviseurs se multiplient dans les lycées pour élargir le champ d'application du



Dans le droit fil de la réforme du lycée et du baccalauréat, Jean-Michel Blanquer cherche à confisquer aux enseignants la maîtrise de l'évaluation.

projet local d'évaluation à la classe de Seconde et à toutes les disciplines y compris celles qui ne sont pas concernées par le contrôle continu (philosophie, lettres...). Il s'agit clairement de cadrer et d'uniformiser toutes les pratiques pédagogiques en bureaucrisant à l'extrême l'évaluation au quotidien. Comment comprendre autrement l'obsession d'évaluer les mêmes contenus et compétences en même temps, imposant parfois un nombre identique de devoirs et le recours à la banque nationale de sujets

(BNS) initialement prévue pour les épreuves communes de contrôle continu (E3C) ? À tout cela, il faut ajouter l'organisation d'épreuves ponctuelles pour tous les élèves dont les notes ne sont pas jugées significatives (chassez les E3C et ils reviennent au galop !).

La mission est impossible. Pour contrer toutes les pressions locales et sortir des injonctions destructrices des libertés pédagogiques, le SNES-FSU publie un guide syndical de l'évaluation.

Agir collectivement

Plus que jamais, il faut se donner du temps pour prendre connaissance des

textes, échanger collectivement et refuser toute précipitation à laquelle le ministère veut nous contraindre.

Au moment de la rédaction du projet, il faut veiller à rester le plus possible dans les généralités, sans quantifier quoi que ce soit, et en s'appuyant sur ce qui se fait déjà dans le lycée. Le projet d'évaluation doit être « synthétique et lisible ».

Il vaut mieux s'en tenir à un rappel de grands principes communs à toutes les disciplines qui laissera libres les collègues de faire les choix qu'ils jugeront pertinents avec leurs classes : « des devoirs communs pourront être organisés », « une évaluation globale ou sommative par période sera menée », etc. sans préciser les seuils ni les cadences. Car des principes trop détaillés auraient valeur d'engagement.

De la même manière, il faut refuser toute modification du règlement intérieur et le vote au CA au prétexte de prendre en compte le projet d'évaluation. Il faut refuser tout autant l'intégration au projet d'établissement. Aucun texte réglementaire ne le prescrit, une note de service ou un guide sur Eduscol n'ayant pas la force normative de textes réglementaires. Voter au CA un texte prescriptif, détaillé expose les professeurs à un recours des parents devant une juridiction administrative.

Le rattrapage des évaluations et la prise en compte, dans le contrôle continu, des aménagements pour com-

Le PLE doit disparaître !

Le SNES-FSU revendique la suppression du projet local d'évaluation et le retour à des épreuves nationales, terminales et anonymes. Dans l'immédiat, il s'agit d'organiser localement la résistance en limitant au maximum la portée d'un tel projet, sachant que les enseignements comme le français, la philosophie et certaines spécialités de la voie technologique ne doivent pas être concernés.



<https://www.snes.edu/article/contrôle-continu-projet-évaluation-guide-syndical>

Le handicap posera des problèmes d'organisation compte tenu des réalités très contraintes de la « vraie vie » des établissements (emplois du temps, disponibilité des salles, mobilisation de la vie scolaire...). En aucun cas, cela ne doit induire de nouvelles charges sur les professeurs et la vie scolaire.

Rappelons que seuls s'imposent l'obligation d'évaluer et le cadre des programmes. Pour tout ce qui relève d'une évaluation des apprentissages au quotidien, les enseignants restent et doivent rester maîtres. Car la liberté pédagogique est inscrite dans la loi !

Claire Guéville, Gwenaël Le Pailh

bac de français 2021 Plus jamais ça !

Jamais une session de l'ÉAF n'avait été aussi éprouvante et insatisfaisante pour les personnels.

Chacun sait – sauf le ministre – tous les dysfonctionnements des épreuves anticipées de français en juin 2021 : récapitulatifs et œuvres à maîtriser en nombre excessif, délais de correction insuffisants, accès aux copies retardé, missions successives voire simultanées, convocations tardives... Le SNES-FSU a immédiatement dénoncé cette situation (<https://www.snes.edu/article/professeur-e-s-de-lettres-au-lycee-des-personnels-au-bord-de-la-rupture>) et agi aux côtés des collègues.

personnels-au-bord-de-la-rupture) et agi aux côtés des collègues.

Défaillances multiples

C'est une erreur de penser que ces problèmes viennent uniquement de défaillances logistiques comme le dit le ministre. Ils découlent de la réforme et des orientations qu'il a imposées.

► **Le tout-numérique.** Le recours au logiciel Santorin a augmenté en sourdine le nombre de copies par correcteur et la pénibilité : pages en désordre, tronquées ou illisibles. La numérisation des récapitulatifs accroît leur nombre et confie l'impression aux examinateurs. Revenir au papier serait un gain

de temps, de confort, pour corriger l'écrit, préparer l'oral.

► **Un oral indigent.** Dans le nouvel oral, l'interaction est dérisoire, l'expertise de l'examineur bafouée. Les candidats récitent l'explication linéaire trop souvent issue d'une fiche délivrée par leur professeur à cause de programmes pléthoriques. Leur exposé, sur une œuvre choisie en amont, est formaliste. Le professeur doit écouter passivement, sans relever les erreurs ni pouvoir orienter le propos ou intervenir pour en vérifier la compréhension, si ce n'est dans les toutes dernières minutes.

► **Grand Oral, BTS, ÉAF écrit et oral** ont lieu quasi simultanément ! La fin de l'année était déjà trop chargée pour les professeurs de lettres et la réforme a alourdi leur charge de travail, en ajoutant l'épreuve supplémentaire du Grand Oral, en multipliant les sujets différents à l'écrit et les sous-épreuves à l'oral.

Lors des échanges avec le ministère sur le calendrier du bac 2022, le SNES-FSU a fait des propositions précises pour améliorer de toute urgence l'organisation de l'ÉAF. Après cette première expérimentation désastreuse du bac Banquer, le SNES-FSU demande plus que jamais la remise à plat des réformes du lycée et du bac qui épuisent les collègues et dénaturent leur métier. ■ Sonia Mollet et Laetitia Benoît

sur le terrain Quelle épreuve !

Nos collègues témoignent des multiples difficultés rencontrées lors des épreuves anticipées de français de la session 2021.

Face à la multiplicité des épreuves à faire passer dans un temps très court, les problèmes d'organisation ont été nombreux :

« J'ai reçu des convocations à deux endroits pour le même jour. Finalement je suis de grand oral ET je dois faire passer les oraux de français. Le stress monte et ce ne sont pas des conditions de travail sereines. »
« Les copies devaient être disponibles le vendredi 18 juin à 8 heures, puis le samedi 19 à 10 heures "au plus tard". À 22 h 30, la moitié des correcteurs n'avaient pas leurs copies et l'inspection a posté ce dimanche qu'il n'y aurait rien avant lundi. »

La numérisation des copies a considérablement alourdi la charge de travail :

« J'ai pris connaissance de mon lot de 135 copies vendredi soir à 23 h 42. J'ai passé plus de 3 heures à trier les copies entre les huit sujets différents alors que cela aurait fait en une demi-heure si je les avais reçues en version papier... »

« Quand on ouvre Santorin, on a un sablier qui rappelle le compte à rebours... Sauf qu'on ne peut pas commencer à corriger, on n'a pas les consignes académiques ! J'ai l'impression de travailler pour Amazon... »

Pour l'oral, les examinateurs ont dû interroger les candidats sur un nombre de textes trop important pour qu'ils puissent les préparer correctement :

« En sus des 12 œuvres au programme, je viens de compter 70 autres œuvres intégrales dans les parcours associés. Cela me fait donc un total de 82 œuvres différentes possibles à l'entretien. »

« Personnellement, je ne m'imagine pas interroger des élèves sur des œuvres que je n'ai pas lues. Pour moi, l'oral de français ne se résume pas à une épreuve de communication. »

En résumé, c'est surtout pour les collègues de lettres que cette session 2021 a été une épreuve :

« C'est sans aucun doute (jusqu'à présent) le pire baccalauréat de mes 28 ans de carrière. »



Luc Muller

Né en 1949, notre camarade est décédé le 11 juillet dernier. Forte personnalité, il a marqué l'histoire du SNES pendant une trentaine d'années. Jeune AE de lettres modernes, militant du S3 de Créteil, il fut élu pour la première fois commissaire paritaire national en 1982. En 1983, il fut élu secrétaire de la catégorie des AE-MA, chargé du secteur emploi dans le secrétariat national qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa retraite. En 1986-1987, il fut la cheville ouvrière, avec Michel Robert, de la mise en place du service USTEL par minitel pour informer les personnels des résultats des mutations avant le ministère.

Aux élections à la CA de 1989, il succéda à Michel Robert comme secrétaire administratif et resta à cette responsabilité jusqu'à son départ en retraite en 2011. Il fut l'un des principaux membres du secteur FTS (fonctionnement, trésorerie, syndicalisation) qui fit passer le syndicat à l'âge de l'informatique, et un des responsables de la vente des locaux dispersés du centre de Paris et de l'achat des locaux actuels en 2004. Il fut aussi très présent pour la construction de la FSU en apportant l'aide du SNES aux nouveaux syndicats de la jeune fédération, et en participant activement à l'organisation de ses instances et congrès, ainsi qu'à l'organisation de toutes les manifestations du SNES et de la FSU. Ses compétences et sa ténacité étaient unanimement reconnues.



BTS : un rattrapage à ne jamais reconduire

En mai et juin dernier, les épreuves du BTS ont été maintenues dans un contexte d'année scolaire marquée par la crise sanitaire. Pour contrer les effets de l'enseignement à distance, surtout dans les centres de formation privés hors contrat, il a été décidé la création d'une session « exceptionnelle » de rattrapage. Celle-ci s'est mise en place dans la plus grande précipitation, avec des règles absurdes et complètement hors-sol : tous les candidats pouvaient prétendre à passer le rattrapage en cas d'échec, une note se substituait parfois à plus de trois épreuves... Et l'organisation a été chaotique : commande des sujets très tardive, centre d'examen très souvent débordés, enseignants convoqués au dernier moment pour des épreuves dont ils n'avaient pas la responsabilité au cours de l'année... Pour le SNES-FSU, la session 2021 de rattrapage du BTS ne doit en aucun cas être reconduite dans ces conditions !



EAF 2021, l'analyse du SNES-FSU à partir de la réalité de terrain sur notre site www.snes.edu

rentrée au collège À quand une amélioration ?

Toujours plus d'élèves et des suppressions de postes en rafale ! Les rentrées se suivent et plusieurs collèges se sont déjà mis en grève.



Préparation chronophage et séances fatigantes se généralisent pour les professeurs.

Les équipes des collèges des Aiguères à Montpellier, J.-Ferry à Querqueville, Le Verger à Auray, G.-Halimi à Aubervilliers, F.-Latour à Grenoble et P.-Picasso à Échirolles se mobilisent pour réclamer des ouvertures de classes. Avec 1 883 emplois supprimés dans le second degré et 10 867 élèves supplémentaires dans les collèges, les dégradations sont partout ! Avec la crise du recrutement, des postes ne sont toujours pas pourvus.

Vigilance en Sixième

Après deux années scolaires émaillées de confinements et de fermetures de classes, les élèves de Sixième semblent rencontrer plus de difficultés à s'adapter, avec une attitude moins scolaire et bien plus de lacunes que les années précédentes. Les demandes répétées du SNES-FSU d'aménagement des programmes, d'allègement des effectifs et de temps d'accompagnement des élèves dans la classe prennent tout leur sens ! Mais le ministère s'enlise dans un déni de réalité et refuse d'entendre les besoins du terrain.

La seule solution proposée est coûteuse : devoirs faits dont le ministère ne souhaite toujours pas dresser le bilan. En Seine-Saint-Denis, l'équivalent de 193 postes (les moyens de 120 divisions !) a été budgété pour *Devoirs faits* en 2020 ! Pourquoi ne pas les avoir investis dans

des dédoublements et apporter de l'aide à tous les élèves au sein de la classe ? Rendre obligatoire *Devoirs faits* pour les élèves de Sixième plus faibles ne suffira pas à résorber leurs difficultés.

DNB, rien ne va !

La session 2021 du DNB a cumulé beaucoup de défauts ! Alors que le ministère a refusé d'aménager les programmes et les épreuves, le texte du sujet de français était difficile d'accès et relevait du programme de Quatrième (pour partie étudié pendant le confinement). En SVT, le thème choisi est généralement abordé en Cinquième et les questions étaient longues, ouvertes, avec beaucoup d'analyse de document, ce qui a pu déstabiliser les élèves. Il faut rendre

tout son sens au DNB, notamment en abandonnant le bilan de fin de cycle, illisible, et en travaillant des sujets accessibles aux élèves dans leur forme et leur contenu.

Le nombre d'élèves à besoin éducatif particulier augmente considérablement mais pas le nombre d'AESH. Leurs profils très différents amplifient l'hétérogénéité du groupe classe avec des attentes de différenciation parfois intenables dans des classes surchargées.

Et bientôt le recrutement local ?

La question du profilage des postes s'installe à travers le discours du président de la République à Marseille comme ceux des recteurs sur les cités éducatives

et les contrats locaux d'accompagnement (CLA). La vigilance s'impose aussi pour que le projet local d'évaluation au lycée (lire ci-contre) ne se généralise pas en collège, sous forme de préconisations pour évaluer sans notes. ■

Anne-Sophie Legrand, Gwénaél Le Pailh

Cités éducatives : l'offensive

40 cités éducatives viennent d'être labellisées. Les recteurs de Versailles et Créteil les présentent comme un modèle à développer, notamment du point de vue d'un pilotage qui permet aux collectivités locales de peser sur les projets pédagogiques. Le rectorat de Lille a déjà tenté d'y profiler les postes vacants ; contré par le SNES-FSU, il a reculé. 17 millions d'euros sont mobilisés ; cette manne attire nombre d'associations dont l'objectif est de faire entrer une idéologie néolibérale dans les établissements scolaires. Le Comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE) a publié un premier rapport : « 80 % des Cités ont indiqué un retard dans le déploiement de leur programme d'actions ». Sur les terrains, les personnels restent peu informés et subissent une démultiplication de réunions peu utiles. Ce label, comme celui des Contrats locaux d'accompagnement (CLA), promet de devenir un laboratoire de dérégulation. ■

A.-S. L.

campagne Pauvre école laïque

Le ministère lance une campagne prétendant promouvoir la laïcité à l'École. Décryptage d'une entreprise qui abîme l'École publique.

devoir, contrairement à toutes les autres écoles, d'accueillir tous les élèves, quels que soient leur genre, origine sociale, géographique, ethnique ou culturelle. Et, elle, ne s'en contente pas. Elle doit, effectivement, en dehors de toute pression idéologique, les faire accéder aux « mêmes enseignements » et « penser par eux-mêmes » grâce à la maîtrise de savoirs et méthodes scientifiques. C'est une des conditions de la construction de l'esprit critique permettant une réelle liberté de conscience. L'École laïque, et elle seule, assure pleinement ces missions, ce que les affiches, portant sur « l'École » en général, se gardent bien de préciser ! Rien d'étonnant à voir les tenants d'une laïcité normative, zéloteurs du privé, adversaires des fondements de l'École publique en invisibiliser les nobles particularités dans une campagne dogmatique.

Obsessions

La campagne exhibe la double vision ministérielle. D'un côté, une laïcité de défiance et de contrôle de conformité vis-à-vis de ceux perçus comme exogènes et à qui il faudrait l'inculquer tel un dogme. De l'autre, l'incapacité et l'illégitimité du ministre à défendre l'École publique puisqu'il ne cesse d'en contester la singularité et l'ambition par des politiques en faveur de l'école privée, de l'externalisation de ses missions, de l'entrisme idéologique des gourous de l'entrepreneuriat, des neurosciences ou de la « méditation pleine conscience ». ■ Grégoire Frackowiak

Psy-ÉN Une décision incohérente !

L'article 12 de la loi du 5 août 2021 a fait entrer la profession de psychologue parmi les personnels concernés par l'obligation vaccinale.

Les Psy-ÉN doivent ainsi se conformer à cette mesure. Pour le SNES-FSU, la question de la vaccination, de son utilité comme de son intérêt individuels et collectifs pour sortir de la crise sanitaire ne se posent pas. Mais le respect du droit du travail s'impose aussi.

On peut se questionner sur les motivations d'une telle décision si ce n'est la volonté de faire entrer tout ce qui relève du psychisme dans le domaine de la santé publique ! Même s'ils interviennent auprès des adolescents présentant des signes de souffrance psychique, les Psy-ÉN ne sont pas des professionnels de santé. Ils ne travail-

lent pas en structure de soins et leurs missions clairement définies par des textes réglementaires se situent dans la contribution à la réussite, la lutte contre les inégalités et le développement de la personnalité de chacun.

Affaiblir le service public ?

En juillet, le ministère avait affirmé que les Psy-ÉN n'étaient pas concernés par la loi. Fin août, les sanctions tombent ! Le SNES-FSU est intervenu pour dénoncer le caractère inapplicable de ces mesures qui concernent tous les personnels des CIO ! Il réintervient à chaque fois que certains recteurs mordent le trait soit en confiant la responsabilité du contrôle aux DCIO soit en ne respectant pas la réglementation en matière de données personnelles. Les conséquences de ces décisions unilatérales sont disproportionnées : les personnels qui n'entrent pas dans un schéma vaccinal risquent la suspension d'activité et de traitement depuis le



En quoi les Psy-ÉN seraient-ils plus exposés que leurs autres collègues ?

15 septembre. Dans les académies, les élus du SNES et de la FSU continuent à défendre les collègues convoqués mais certaines suspensions sont déjà prononcées. Ces mesures sont politiquement incohérentes !

Ce sont des collègues qui sont privés de traitement et de travail mais aussi des services qui vont devoir fonctionner avec des postes en moins ! On voudrait affaiblir encore un peu plus les CIO qu'on ne s'y prendrait pas autrement ! ■ Géraldine Duriez

Harry Potter au collège

jeudi 8 septembre, le Président du Conseil Départemental des Yvelines, lors de sa visite du Nouveau Collège de Mantes-la-Jolie, le qualifiait dans un tweet de « tremplin vers l'égalité des chances ». Étrange qualificatif dont use M. Bédier, ardent défenseur de ce projet de collège innovant, où les cours n'ont commencé que le 15 septembre, afin de consacrer le début d'année à la construction de l'identité des maisons référentes à la Harry Potter, entre deux *blind tests* et autres activités « connaissance de soi ». Le mobilier « révolutionnaire » (salles sans tables, équipées de chaises hautes) supposé « transformer les postures d'apprentissage », s'avère peu propice à nombre de situations d'enseignement. Il faudrait toute la magie d'un roman de J. K. Rowling pour faire oublier que cette « rentrée », dont l'effet miracle sur le climat scolaire reste à démontrer, a avant tout fait perdre dix jours d'école aux collégiens dont on prétend vouloir favoriser la réussite.

C'est Noël avant l'heure

Revalorisation de 33 % pour les tuteurs des AED Prépro et des Contractuels Alternants. Un courrier de la DGRH du 10 septembre fait passer la rémunération de 600 à 800 €. Il fallait au moins cela pour susciter des candidatures en nombre très insuffisant jusqu'à présent.

ULIS : remplir à tout prix ?

Les ULIS, unités localisées pour l'inclusion scolaire, permettent la scolarisation d'élèves en situation de handicap. Elles regroupent au sein de la classe ULIS des élèves ayant des objectifs d'apprentissage communs et besoin d'un appui spécialisé en lien avec leur handicap : déficit intellectuel, troubles dys, malentendants, déficients visuels, autisme, handicaps moteurs, maladies invalidantes. Depuis la rentrée, certaines équipes sont confrontées à l'arrivée d'élèves ne correspondant pas du tout au profil habituel : par exemple un élève porteur de trisomie 21 et deux élèves autistes affectés dans une ULIS malentendants. Ces affectations aberrantes compliquent le travail des enseignants et des AESH, et mettent les élèves et les personnels en souffrance. La raison sous-jacente serait-elle de remplir les structures afin d'éviter des ouvertures et des créations de postes ?

entrées dans le métier Des dispositifs bien peu attractifs

Présenté comme l'un des pivots de la réforme de la formation, le dispositif qui permet la mise en responsabilité d'étudiants de M2 MEEF avant le concours (contractuels alternants), démarre bien mal. Un peu partout, les étudiants boudent les contrats d'alternance. Pour se préparer au métier et au concours, il y a mieux que la précarité et qu'une réforme mal ficelée.

alternants Engagez-vous ?

En 2019, le ministère inaugurait l'une des premières pièces de la réforme de la formation des enseignants dont la mise en œuvre arrive à son terme en 2022 : le recrutement pour trois ans, à partir de la L2, d'assistants d'éducation « en préprofessionnalisation ». Depuis, 3 000 étudiants devraient entrer chaque année, exclusivement en L2, dans le dispositif. Si l'on en croit les documents budgétaires, un cinquième des postes proposés en 2019 et 2020 n'avait pas trouvé preneur : c'est dire si la mesure est efficace.

Des AED Prépro...

À l'époque, le DGESCO affirmait que « tout ser[ait] fait pour [leur] permettre de découvrir le métier dans les meilleures conditions ». Cette bienveillance est oubliée. Ceux recrutés en 2019, aujourd'hui en M1, ne pourront pas se présenter au CAPES dès cette année, du fait de la réforme des concours. Pourtant, les textes qui devraient leur permettre de conserver leur contrat jusqu'au concours en M2 ne sont toujours pas publiés. Quand aux recrutés de cette année, l'Éducation nationale leur fait un drôle d'accueil : à Créteil, les étudiants n'ont signé leur contrat que le 13 septembre, pour une entrée en fonction le 20 et ne seront payés qu'à partir de cette date. La paye sera bien mince en septembre.

... aux contractuels alternants

C'est que le ministère semble s'occuper d'autre chose : les étudiants en master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF), qui sont incités à accepter un contrat à tiers-temps en responsabilité en collège ou en lycée.

La DGRH n'a pas été capable d'indiquer le nombre de contrats signés



sur les 4 600 proposés dans le second degré. D'après les informations qui remontent de nos sections académiques, cela ne dépasse pas la moitié ! Il faut dire que l'attractivité de ces contrats d'« alternant » est limitée. Outre la prise en charge de classes sans aucune formation, les rectorats refusent le remboursement des frais de déplacements des étudiants vers leur établissement. Sur l'insistance des syndicats de la FSU, la DGRH envisage de pallier le problème. À moins de 700 € nets par mois, beaucoup d'étudiants y réfléchissent à deux fois avant de s'engager.

Au-delà de la pingrerie de l'Éducation nationale, le vrai problème est ailleurs : AED Prépro, contractuels alternants, ce sont des dispositifs chronophages mal fondés du point de vue de la formation professionnelle, et dont les étudiants peuvent penser qu'ils risquent d'obérer leurs chances de réussite. Belle perspective ! ■

Pierre Claustre

à Créteil Un vrai fiasco

Dans l'académie de Créteil, lors d'une audience en juin, les services rectoraux annonçaient au SNES-FSU Créteil qu'ils envisageaient jusqu'à 315 recrutements de contractuels-alternants dans le second degré, toutes disciplines confondues. Il était alors question de « repérer » des blocs de moyens provisoires de 6 heures vacants, alors même qu'aucun établissement n'était encore informé de leur possible arrivée. À l'exigence de cohérence avec les emplois du temps universitaires et de limitation temps de transport entre l'INSPÉ et leur établissement d'exercice, le rectorat avait répondu que les services concernés « feraient de leur mieux ».

Dans les faits, cette opération relève de l'échec cuisant du rectorat : seuls 70 alternants étaient attendus pour signer leur contrat fin août, dont certains ne se sont même pas présentés. On est donc très loin des chiffres avancés avant l'été.

Une entrée dans le métier catastrophique

Mais ce n'est pas le pire : lors de la prérentrée fin août durant laquelle ils ont signé leur contrat, aucun des étudiants présents n'avait été informé



de son établissement d'affectation. Pire, c'est sur place que certains ont découvert qu'ils devraient parfois exercer à plus d'une heure en transport de leur lieu de formation, que leurs déplacements d'un lieu à l'autre ne seraient pas pris en charge – contrairement aux stagiaires qui sont leurs camarades de promotion – et qu'ils ne seraient pas rémunérés avant

Galères... (témoignage)

« Dès le mois d'août, les étudiants en M2 pressentis pour devenir contractuels-alternants ont fait l'amère expérience d'une entrée dans le métier d'enseignant ou de CPE des plus chaotiques : beaucoup moins rémunérés que leurs camarades AED-prépro en M1 (975 euros nets) ou stagiaires mi-temps (1 435 euros nets pour un certifié échelon 1, 1 658 pour un agrégé), ils assurent néanmoins une charge de cours presque aussi conséquente en responsabilité devant élèves. Ils ont rapidement compris tout le mépris attaché à leur statut puisque rien ne semble avoir été mis en place pour les accueillir dans leurs établissements. Contraints d'enseigner dans des classes non attribuées jusque-là, flanqués de tuteurs mal rémunérés (800 euros contre 1 250 euros pour un tuteur de stagiaire) et peu informés sur leurs statuts, privés d'indemnité forfaitaire de formation, ils semblent laissés pour compte à tous points de vue. Nombreux sont ceux qui, le jour de la prérentrée déplorait le fait que leurs frais d'essence allaient exploser ou que leurs vœux d'affectation n'avaient absolument pas été respectés et envisageaient déjà de mettre un terme à leur contrat. »

Gabriel

fin octobre. Quel mépris pour ces jeunes collègues !

L'arrivée en établissement n'a pas été plus facile : emplois du temps incompatibles avec leur formation universitaire, arrivée dans des équipes qui ne les attendaient pas, accompagnement par des tuteurs mal rémunérés ignorant leur statut et leurs missions, bourrage de leur emploi du temps avec des missions diverses pour arriver aux 6 heures prévues par leur contrat... le désarroi de ces jeunes collègues est immense. Rien n'a été anticipé pour permettre à ces tout jeunes collègues d'aborder sereinement leur futur métier. Présent aux côtés des alternants, le SNES-FSU Créteil dénonce leurs conditions d'entrée dans le métier et le mépris avec lequel ils sont traités. ■

Claire Fortassin

à Limoges Alternants et surtout itinérants !

Le rectorat de Limoges a eu du mal à recruter les contractuels alternants : 42 contrats ont été signés sur 69 prévus pour le second degré. Autre difficulté, dans une académie rurale, l'affectation. Là où la note de service ministérielle prévoit que « dans la mesure du possible, il convient de veiller à affecter les contractuels au plus près de leur INSPÉ », il n'en est rien pour un grand nombre d'entre eux, expédiés, deux jours par semaine, à plus de 45 km de Limoges, siège du seul INSPÉ de l'académie formant aux Masters MEEF second degré. Pire, en anglais c'est souvent à plus de 80 km, quand c'est la règle en mathématiques !

Aux difficultés professionnelles et universitaires induites par de telles

distances s'ajoute l'absence de défraiement des déplacements, puisque pour le ministère ce sont des contractuels « comme les autres » !

La prise en charge de 50 % de l'abonnement aux transports en commun avancée comme seul dédommagement possible est inopérante dans le Limousin où un grand nombre de communes ne sont pas desservies.

Comment s'étonner dans ces conditions et compte tenu d'un salaire déjà largement insuffisant, 695 € mensuels, que les premières démissions soient enregistrées ?

C'est bien une preuve supplémentaire de la nocivité de la réforme de l'entrée dans le métier. ■ S3 Limoges

à Toulouse Le stress de la rentrée

Léa* est étudiante-alternante en Master MEEF à Toulouse. Témoignage, peu après la rentrée.

« Le rectorat a fait la promotion du dispositif en première année à l'INSPÉ, dès mars. J'ai accepté, pour être plus au contact des élèves : on m'a dit que ça permettrait de mieux me préparer au concours, d'être sûre aussi de mon choix de métier. Évidemment, le salaire est un plus. [...] »

Plusieurs ont accepté et été retenus, mais certains ont changé d'avis, d'autres ont réussi le concours, ils sont stagiaires à mi-temps cette année, et en M2 comme moi. Moi, si je réussis le concours, je serai à temps plein l'an prochain. [...] La rentrée... un grand moment d'émotion et quelque peu bizarre : je suis vraiment la plus jeune ! Je suis motivée, mais évidemment, avec les élèves, c'est plus difficile de s'imposer au début. [...] »

On a eu des éléments de formation fin août, très peu : la première année de Master ne donne pas toutes les clefs pour se préparer,

s'y retrouver dans un lycée. [...] J'ai été bien accueillie, je compte sur les collègues pour m'aider. Je ne mesure pas encore bien la charge de travail, mais c'est déjà le stress pour assurer seule des cours, tout en préparant le M2 et le concours. [...] Mon gros problème, pour le moment, c'est vraiment la préparation des cours. Et le fait que les frais de déplacement ne soient pas pris en compte ! Je ne suis pas très loin de l'INSPÉ, mais sur l'année, c'est un budget. D'autres ne commenceront à être payés que fin octobre... » ■

Propos recueillis par P. Priouret

* Le prénom a été modifié



pouvoir d'achat Les fins de mois sont difficiles

Malgré le retour de la croissance, les ménages les plus modestes n'ont pas fini de se serrer la ceinture. La reprise de l'inflation, depuis cet été, pèse sur leur pouvoir d'achat et les mesures prises sont loin d'être à la hauteur.

ménages. Or, cette hausse concerne avant tout les dépenses liées au logement.

Quand on ne compare que la part du revenu qui reste arbitraire, les inégalités sont bien plus fortes que lorsque l'on compare l'intégralité du niveau de vie. Pour le quart des ménages les plus pauvres, les dépenses pré-engagées représentent près des deux tiers des revenus, ce qui laisse fort peu de marge de manœuvre pour d'autres dépenses, pourtant indispensables : alimentation, habillement, transport, etc. La moitié des personnes les plus pauvres ont ainsi un niveau de vie arbitraire de moins de 340 euros par mois.

Retour de l'inflation

Dans ce contexte, le retour de l'inflation risque d'être un poids difficile à supporter pour les ménages les plus pauvres. Ce sont surtout les prix de l'énergie qui augmentent fortement, ce qui a conduit le gouvernement à réactiver le dispositif de « chèque énergie », 100 euros versés à 6 millions de ménages. Mais avec l'envol des cours des matières premières agricoles et le coût croissant des emballages et de l'énergie,

les prix des produits alimentaires sont eux aussi en augmentation. Entre novembre 2020 et août 2021, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,3 % et rien ne permet de penser que cela ne ralentisse dans les mois à venir. Cette inflation n'est pas un phénomène négatif en soi, on peut même la considérer comme le signe de la reprise mais,

dans la mesure où la plupart des revenus ne lui sont pas indexés, elle ronge le pouvoir d'achat des ménages. En particulier celui des plus pauvres, les



Pour les salariés du privé, comme pour ceux de la Fonction publique, l'augmentation du prix de produits de première nécessité pèse sur le pouvoir d'achat.

dépenses d'alimentation et d'énergie représentant une part très importante de leur budget.

Pas de coup de pouce pour le SMIC

C'est ce retour de l'inflation qui explique l'augmentation automatique du SMIC de 35 euros bruts par mois qui aura lieu le 1^{er} octobre et qui concerne 2,25 mil-

lions de personnes, soit 13 % des salariés. Le code du travail prévoit en effet une revalorisation automatique du SMIC en cours d'année lorsque l'indice des prix à la consommation connaît une hausse de plus de 2 % par rapport à la dernière augmentation.

Mais au-delà de cette revalorisation automatique, il n'y aura pas de coup

Se faire rembourser

Le remboursement partiel de l'assurance complémentaire santé ne sera pas automatique. Il faudra en faire la demande et attester de son adhésion à un contrat solidaire et responsable. Pour l'heure, le ministère n'a pas communiqué de procédure. Il est important de bien conserver l'attestation que votre mutuelle pourrait vous avoir déjà envoyée et d'être attentif aux consignes qui pourraient être communiquées pour l'envoi de la demande de remboursement aux services des rectorats. Tous les agents ont droit à ce remboursement. Le SNES, avec la FSU, a obtenu que les agents en congé non rémunéré (parental, proche aidant, présence parentale, solidarité familiale) ou en disponibilité pour raison de santé en soient aussi bénéficiaires.

de pouce supplémentaire et pour les salaires au-dessus du SMIC, le gouvernement s'en remet à des négociations de branches. Les plus bas salaires de la Fonction publique seront quant à eux augmentés de 37 euros par mois, mais le dégel du point d'indice n'est pas à l'ordre du jour. ■

Clarisse Guiraud

complémentaire santé Quinze euros...

À partir du 1^{er} janvier 2022 tous les agents de la Fonction publique de l'État auront droit à un remboursement partiel de leur cotisation à leur complémentaire santé de 15 euros bruts mensuels.

Cette obligation de participation financière des employeurs publics de l'État à la complémentaire est inédite, elle constitue la première étape transitoire d'une réforme encore en négociation et qui devrait être mise en œuvre en 2025 pour le ministère de l'Éducation nationale. Ce forfait de 15 euros par mois concerne tous les agents : titulaires, stagiaires et contractuels de droit public ou privé. Mais les personnes engagées pour une tâche précise et ponctuelle (les vacataires) et les retraités en sont exclus. Cette réforme est présentée comme un gain de pouvoir d'achat, mais celui-ci est particulièrement faible et ne peut se substituer aux mesures salariales générales que le SNES, avec la FSU, ne cesse de revendiquer. Il est important



Quinze euros par mois, le gain de pouvoir d'achat est minime...

de rappeler aussi que ce sont les reculs successifs et inacceptables des remboursements de soins imposés à la Sécurité sociale et le développement des dépassements d'honoraires qui ont rendu indispensable le recours à une complémentaire santé.

Négociations en cours

Le SNES, avec la FSU, s'est abstenu lors de la présentation du décret le

29 juin, qui institue ce forfait, car le gain en pouvoir d'achat pour les actifs ne peut être la contrepartie d'une rupture des solidarités intergénérationnelles. Avec les solidarités familiales et entre niveaux de revenus, elles sont au cœur des négociations qui sont encore en cours et qui doivent déboucher début 2022 sur la définition du régime définitif. ■

Hervé Moreau

loi autonomie Reportée puis annulée

Maintes fois reportée, la loi, promise au plus haut niveau de l'État, devait être présentée au Conseil des ministres du 31 juillet. Mais le 8 septembre, on apprend qu'elle ne verra pas le jour.

Ce reniement atteste de la place que l'on accorde aux personnes âgées et aux retraités dans la société. Oubliés les nombreux décès de personnes âgées à domicile ou dans les EHPAD. Oubliée la situation catastrophique de ces établissements et du secteur de l'aide à domicile avec des personnels en nombre insuffisant, dévalorisés et soumis à une logique de rendement.

Des annonces...

Comment croire à l'annonce de mesures fortes dans le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2022, alors que le discours officiel répète que la dette sociale est inquiétante et qu'il faut diminuer les dépenses publiques ? La rapporteure autonomie du PLFSS à l'Assemblée Nationale a annoncé des « mesures fortes » mais s'est bien gardée de préciser lesquelles... Quant à Brigitte Bourguignon, ministre déléguée à l'autonomie, elle a déclaré sans sourciller, le jour même de l'annulation de la loi : « la réforme est inéluctablement engagée », en s'appuyant sur le renforcement des moyens

alloués à la 5^e branche, qui doit disposer d'une augmentation de 2,4 milliards d'euros en 2024 grâce au quart de point de CSG transféré à cet effet. « Nous poursuivons dans la contrainte qui est la nôtre », a-t-elle cependant reconnu. Des pistes sont avancées : un renforcement de l'aide à domicile, un soutien aux aidants ainsi que des mesures visant à faire des EHPAD plus sanitaires et centres d'appui des services à domicile.

... mais pas de moyens

Face à la pénurie inquiétante de personnels, la ministre a présenté la campagne de communication qui « vise à montrer une image attractive de ces métiers nobles, d'excellence [...], emplis de sens », et rappelle les mesures du Ségur (dénoncées par les syndicats pour leur insuffisance). Mais rien sur l'augmentation du nombre de personnels qualifiés. En perspective seulement, l'achat de petits équipements pour améliorer les conditions de vie de ces personnels !

Ces pistes – si elles sont avérées – ne constituent pas la loi dont les personnes concernées et leurs familles ont besoin. Le vieillissement est une chose inéluctable mais sans doute fait-il peur. Ce choix de société confirme la triste image véhiculée, celles de personnes âgées qui coûtent trop cher.

Autant de raisons pour se mobiliser le 1^{er} octobre, pour défendre les droits des retraités ! ■

Marjène Cahouet

Les salaires stagnent alors que les prix des biens de première nécessité augmentent

Nous avons toutes les raisons de nous mobiliser le 1^{er} octobre !

SYNDIQUEZ-VOUS AU SNES-FSU

N'hésitez plus, rejoignez le plus grand collectif de professionnels des collèges, lycées et CIO :



58 000 syndiqués, titulaires ou non, professeurs, CPE, Psy-ÉN, AED, AESH.



ADHÉREZ EN LIGNE SUR WWW.SNES.EDU

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou d'effectuer le paiement en ligne si vous le souhaitez.

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements en parvenant au SNES-FSU avant le 15 octobre. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

Beauvau de la sécurité Radicalement pareil

Le Président a conclu le Beauvau de la sécurité en confirmant les orientations antérieures.

En guise de « *changements radicaux* », le « *Beauvau de la sécurité* » ne fait que confirmer les orientations antérieures et ne répond à aucun des motifs de contestation des politiques de sécurité publiques qui en étaient à l'origine.

Ainsi, sous couvert de « *simplification* », est mise en perspective une révision du code de procédure pénale qui va réduire encore les garanties de respect des droits ; tout comme seront développées les « *amendes forfaitaires* » qui, après les consommateurs de cannabis, s'élargiront aux gens du voyage. Le ciblage

social des bénéficiaires de cette justice expéditive n'est pas neutre !

Non-événement

D'autres annonces relèvent du non-événement : la révision du schéma du maintien de l'ordre avait été rendue nécessaire par son annulation partielle par la justice, et rien ne dit qu'elle ira dans le bon sens. De même, la crédibilité de la promesse de réaffecter plus de policiers « *sur le terrain* » se heurte à l'absence de personnels pour effectuer les missions qui les occupent actuellement.

Quant au contrôle de l'action des forces de l'ordre, ce n'est pas la création d'une commission parlementaire qui rétablira la confiance d'une population légitimement exaspérée par l'inaction politique en matière de prévention des

Plutôt un racolage électoral



violences policières et de répression des comportements discriminatoires au sein de la police.

Déjà en pleine campagne, Emmanuel Macron sacrifie donc la nécessaire révision complète de la politique de sécurité publique au profit d'un racolage électoral qui allie l'auto-satisfaction, la démagogie et le flou. ■ Hervé Le Fiblec

Guinée Coup d'État

Le 5 septembre un groupe de militaires s'est emparé du pouvoir en quelques heures à Conakry.

En 2020, le président Alpha Condé, élu en 2010, n'avait pas hésité à faire modifier la constitution pour s'autoriser un troisième mandat, plongeant le pays dans une profonde instabilité politique, une partie de l'opposition ayant appelé à de nombreuses manifestations qui furent durement réprimées. Le 5 septembre dernier, les forces spéciales qu'Alpha Condé avait créées, dirigées par un ancien de la légion étrangère française, Mamady Doumbouya, se sont emparées des lieux de pouvoir et du président de la République. La résistance des forces armées fut minime et en quelques heures les putschistes prenaient le pouvoir.

Une population circonspecte face au nouveau pouvoir

Certains quartiers de la capitale ont connu des explosions de joie à l'annonce du coup d'État et beaucoup de jeunes ont manifesté dans les rues leur soutien aux militaires. Dans le reste du pays la population restait dans l'expectative. Les putschistes ont promis de modifier la constitution après une concertation de tous les partis et de rendre le pouvoir aux civils dès que la situation politique le permettra. C'est hélas un grand classique des coups d'État militaires et l'échéance est bien vague.

Le Comité national pour le rassemblement et le développement (CNDR), issu du putsch, a reçu tous les partenaires politiques et sociaux. Plusieurs prisonniers politiques ont été



Le SNES-FSU coopère depuis quatre ans avec la FSPE, l'un des syndicats enseignants de Guinée.

libérés. Ces premières mesures ont paru positives à l'ensemble de la population.

Le 7 septembre les deux grandes centrales syndicales guinéennes, la CNTG et l'UTG, ont rédigé une déclaration commune dans laquelle elles saluent la « *volonté des nouvelles autorités de mettre en place un processus de concertation inclusive* » et demandent au CNDR de moraliser l'administration publique, de la « *débarrasser du clientélisme et du népotisme* » et de « *favoriser le dialogue social* ». Nul ne regrette l'ancien pouvoir mais il faudra que le nouveau régime respecte ses promesses d'un retour des militaires dans leurs casernes, ce que l'exemple du Mali voisin peine à confirmer. ■ Élisabeth Jacquet

Pour aller plus loin : article complet sur le site <https://international.blog.snes.edu>

Publicité

Quand on forme les citoyens de demain, on a besoin d'être épaulé.



Vous ne leur enseignez pas seulement les maths, l'histoire ou la musique, vous leur apprenez aussi à devenir les citoyens de demain, et ça n'est pas rien. Choisir l'Offre Métiers de l'Éducation, c'est choisir une offre conçue sur mesure pour les professionnels de l'éducation par MAIF avec l'Autonome de Solidarité Laïque. Un contrat unique qui garantit votre responsabilité, vos droits et vos dommages corporels ainsi que le soutien de proximité de notre partenaire l'Autonome de Solidarité Laïque.

Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation.

#ChaqueActeCompte

L'Offre Métiers de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat entre MAIF et L'ASL. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 3. Entreprise régie par le code des assurances. L'ASL - Fédération des Autonomes de Solidarité de l'enseignement public et laïque dite « L'Autonome de Solidarité Laïque » 7 rue Portails - 75008 Paris. Association régie par la loi 1901.



assureur militant

Priorités de la Commission européenne

Dans le cadre d'une « *stratégie de sortie de crise* », le Conseil de l'UE a réparti ses priorités dans les domaines de la transition numérique et économique et de la protection des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

En matière d'éducation, il suffit d'examiner l'ordre du jour du Conseil Éducation et Jeunesse de novembre pour en voir les enjeux : adoption d'une recommandation sur l'enseignement hybride dans le primaire et le secondaire. C'est la question de l'impact du numérique qui sera en jeu. Pour le syndicalisme enseignant européen avec le Comité syndical européen de l'éducation, il s'agit d'un vaste chantier auquel sont déjà confrontés, au plan national, de nombreux syndicats enseignants avec des tentatives de redéfinition des services et des atteintes à la liberté pédagogique. Dans un tel contexte, les thématiques de travail du CSEE vont porter sur le numérique en éducation et, au-delà, sur la question du statut de la profession enseignante en Europe et sur son attractivité. Parallèlement, l'école inclusive, tout comme l'éducation au changement climatique, vont continuer à faire l'objet de travaux et de « recommandations ».

Autre priorité, la politique migratoire et de l'asile. Tous les attermoissements des États sur l'application du droit d'asile risquent de perdurer tant qu'aucune politique européenne commune ne sera définie et que les préoccupations électoralistes à la veille d'échéances importantes en Allemagne et en France parasiteront le débat. L'approche de la Commission européenne est à cet égard inquiétante car elle se fonde sur une distinction entre migration légale et illégale, oubliant les obligations du droit d'asile et de la protection subsidiaire.

À trois mois de la Présidence française de l'UE, les perspectives ne sont guère réjouissantes ! ■

Petites annonces

SNES-PETITES ANNONCES

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs

1 espace entre chaque mot compte pour 1 caractère ;
chaque ligne comprend 30 à 50 signes et intervalles.

LOCATIONS

■ Venise/Florence/Rome centre, particulier loue appts 2 à 6 personnes. Tél. 04 73 33 55 95

■ Paris Montmartre, coll. loue 2 pièces, mois ou année. Tél. 06 74 57 11 58

